



ENSEMBLE SCOLAIRE
ST AUGUSTIN
LYCÉE DES MÉTIERS

CARTE LYCEEN / CARTE SELF



Une « **carte lycéen** » sera distribuée en lieu et place du carnet de correspondance, elle fera aussi office de carte de passage au self. Elle sera **facturée 3 euros sur le relevé de frais annuel**.

Aucune entrée au lycée et/ou passage au self ne seront acceptés en cas d'oubli ou de perte de cette carte.

En cas de perte ou de détérioration de la « carte lycéen » une somme de 10€ sera demandée pour son renouvellement.

RESTAURATION

Les repas sont préparés au sein de l'établissement avec un maximum de produits frais et il est proposé un choix permettant aux convives de se constituer des plateaux équilibrés et variés.

Pour les élèves qui déjeunent au lycée, il est demandé aux familles de nous faire parvenir, par courrier au **LYCEE SAINT AUGUSTIN BP 90022 – 33035 BORDEAUX CEDEX**, une provision de 50€ minimum avant le 25 août 2025, **Merci d'y joindre le talon ci-dessous.**

Les demi-pensionnaires sont **responsables** de leur carte d'accès et devront **obligatoirement** la présenter à l'entrée du self. **Aucune dérogation ne sera acceptée, même avec un compte approvisionné.**

△ Toute carte doit présenter un **solde positif** et sera rechargée à l'accueil (**sauf les jeudis**), à l'économat (indiquer nom et classe de l'élève au dos du chèque) ou par Carte Bleue sur Ecole Directe, aucun encaissement ne pourra être effectué au point de passage du self.

Les demi-pensionnaires occasionnels pourront se servir de leur carte à code « carte de lycéen » s'ils souhaitent déjeuner au self. Mais ils devront l'approvisionner avant leur premier passage auprès de l'accueil et au fur et à mesure de leur consommation.

NOM : Prénom :
Classe :

Les cartes approvisionnées seront distribuées en classe le jour de la rentrée.